



Campus Louis Giraud CFPPA de Vaucluse

Adresse postale
CFPPA de Vaucluse
BP 274
84208 CARPENTRAS CE-
DEX

Site de Carpentras
CFPPA
Hameau de Serres
310 chemin de l'Hermitage
CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
Fax 04 90 60 93 78
cfppa.carpentras@educagri.fr
<http://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<http://cfppadevaucluse.fr>

Mise à jour
Sept 2016

B.P. – R.E.A.

BREVET PROFESSIONNEL

Responsable d'exploitation agricole

Viticulture,
arboriculture fruitière
ou cultures légumières

à orientation Agriculture Biologique

Le travail et les métiers

L'agriculteur assure la marche quotidienne de son exploitation. Pour cela, il doit maîtriser les techniques de culture tout en étant un bon gestionnaire. Il assure tout ou partie des travaux avec, éventuellement, des salariés agricoles permanents et/ou saisonniers. Il gère la commercialisation de sa production.

Les conditions d'entrée

Avoir un projet professionnel d'installation en agriculture.
Avoir 1 an d'expérience professionnelle.
Etre titulaire d'un CAP (ou diplôme homologué de même niveau, ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou classe de seconde générale).
Si le candidat ne possède aucun diplôme, il devra justifier de 1 an d'activité professionnelle agricole ou de 3 ans dans tout autre secteur.

Public concerné :

Demandeur d'emploi (rémunération selon la législation en vigueur)
Salarié d'entreprise en Congé Individuel de Formation ou Plan de Formation Entreprise
Exploitant agricole, conjoint ou associé d'exploitant, aide familial
Tout public (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou avec un financement autre).

La formation

Cette formation permet d'acquérir des compétences, un diplôme de niveau IV et la capacité professionnelle qui ouvre des droits aux aides à l'installation.

La durée de la formation est de 1 360 heures (stage en entreprise compris).
La formation se déroule de Janvier à Octobre.

Contact : Ludovic Clémenson 04 90 60 80 90
ludovic.clemenson@educagri.fr



Fonds social européen



Provence-Alpes-Côte d'Azur



LE PROGRAMME DE FORMATION

La formation est organisée en unités capitalisables (UC). Le calendrier de formation est modulable en fonction des choix et du projet professionnel de chaque candidat et des contraintes du centre.

Unités capitalisables	Thèmes abordés
UC G1 Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information	Communication écrite et orale Mathématiques Technologies de l'information et de la communication.
UCG2 Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture	Biologie, écologie, génétique Economie et politique agricole, démarches qualité et environnementales
UC P1 Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement	Fonctionnement et diagnostic d'une exploitation agricole
UC P2 Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur	Composantes du territoire Analyse d'un projet de développement sur le territoire
UC P3 Gérer le travail dans l'exploitation agricole	Les statuts des travailleurs et l'organisation du travail dans l'exploitation agricole
UC P4 Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole	Gestion administrative, technico-économique et financière de l'exploitation agricole Fiscalité et statut juridique de l'exploitation agricole
UC P5 Commercialiser les produits de l'exploitation agricole	Politique commerciale de l'exploitation agricole Négociation commerciale
UC P6 Elaborer un projet professionnel	Présenter un projet d'installation agricole et estimer sa faisabilité
UC T1 Conduire un atelier de production (Viticole – Arboricole – Maraichère)	Analyser la conduite de l'activité de production Mettre en œuvre les opérations de production
UC T2 S - Gérer les équipements de l'exploitation agricole	Analyser la gestion des équipements de l'exploitation agricole Conduire et entretenir le matériel
UCARE 1 et UCARE 2	<ul style="list-style-type: none"> - Guider une équipe - Utiliser du petit matériel - Transformer les produits agricoles - Déguster et présenter les vins, institutions de la filière - Systèmes de production alternatifs en agriculture biologique (biodynamie, permaculture)

DELIVRANCE DU DIPLOME

Le candidat ayant validé les 12 UC se verra attribuer le BP REA, diplôme du Ministère de l'Agriculture.

IMPORTANT : Le candidat devra s'acquitter d'une participation pour les services connexes (cours photocopiés remis en propriété aux stagiaires, fournitures en papeterie et impressions pour dossiers professionnels en plusieurs exemplaires, carnets de liaison).